Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le 13 FEV. 2025
ID : 030-930043245-20250211-DEL_2025_02_20-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 11 FEVRIER 2025

Délibération n°2025/02/20

Date de la convocation	4 février 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	16
Nombre de membres avec voix délibérative présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	4
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :
Collège des élus :
Mme Laïla ACHKAR, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :
Mme Caroline ALLARY, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL et Mme Monique SAEZ

Membres sans voix délibérative présents :
Collège des personnes publiques qualifiées :
M. Benoît CHERMANNE représenté par M.Sylvain CHANABE (CAF du Gard)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :
Collège des élus :
M. Denis CANTIER (pouvoir à Mme CONDET)

Collège des familles et associations :
Mme Marlène JAFFIOL (pouvoir à Mme DEMAY)
Mme Céline ROSZCZKA (pouvoir à Mme BOURNETON)
Mme Stéphanie ROY (pouvoir à M.GIL)

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :
Collège des familles et associations :
M. Alain BLASCO

Collège des personnes publiques qualifiées :
Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le 13 FEV. 2025
ID : 030-930043245-20250211-DEL_2025_02_20-DE

Membres sans voix délibérative absents et non représentés :
Collège des personnes publiques qualifiées :
Cédric PLUVINAGE et Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF « CENTRE SOCIAL ESCAL »

Rapporteur : Frédérique CONDET

---

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le tableau des tarifs mentionnés en annexe,

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création, au 6 juin 2024, d'un établissement public à caractère administratif nommé « Centre Social ESCAL » régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes,

VU la délibération 2024/12-11/01 du 11 décembre 2024, fixant les tarifs de l'EPA Centre Social ESCAL,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de l'Etablissement Public Administratif « Centre Social ESCAL » d'actualiser cette grille tarifaire pour un fonctionnement optimal de ses activités.

2. Eléments de contexte

Suite au vote des tarifs en décembre 2024, il y a lieu d 'actualiser ces derniers, afin de répondre au plus près des activités et des situations des familles du centre social ESCAL.

3. Incidence financière

Les recettes issues de cette décision seront inscrites sur le budget de fonctionnement de l'Etablissement Public Administratif. La nouvelle tarification des activités de l'EPA *Centre Social ESCAL* rentrera en vigueur le 1er janvier 2025.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le 13 FEV. 2025
ID : 030-930043245-20250211-DEL_2025_02_20-DE

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les modifications de tarifs liés aux quotients familiaux pour l'année 2025 de l'EPA *Centre Social ESCAL* ;

Article 2 : **approuve** la mise en œuvre de la nouvelle tarification à compter du 1er janvier 2025 ;

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5. Annexe

- ✓ Tableau des tarifs 2025

EPA Centre Social ESCAL (Gard)

Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.
Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

EPA Centre Social ESCAL (Gard)